

Un réseau de gestion des eaux pluviales sous-dimensionné, une absence de végétation (haies, cordons boisés...)
© DELMARTY - Eaux pluviales et Rivières

Mairie

Bibliothèque

Salle communale

Une place de village à requalifier

Un secteur à urbaniser, réceptacle naturel des eaux de ruissellement

Une aire de stationnement imperméable et sur-dimensionnée

Un travail du sol à opérer dans le sens de la pente

FICHE MISSION



BARCELONNE (354 HAB.) : CONCILIER DENSIFICATION, QUALITÉ DE VIE ET GESTION DES RISQUES DE RUISSELLEMENT

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Barcelonne a été approuvé en 2020. Il cible un vaste secteur cultivé au cœur du village pour créer un habitat adapté aux besoins des ménages du territoire et améliorer les espaces de convivialité des habitants. Réceptacle naturel des eaux de ruissellement venant des collines voisines, son urbanisation ne doit pas aggraver le risque d'inondation des riverains. L'équipe municipale contacte le CAUE et les services de Valence Romans Agglo en 2024. Ces derniers incitent la commune à s'engager dans une réflexion poussée sur l'aménagement de ce secteur stratégique pour que la gestion des eaux pluviales devienne un gage de qualité villageoise. Ils aident ensuite les élus à préciser leurs objectifs et à passer commande d'une étude à une équipe pluridisciplinaire.

20
25

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

- L A
D R O
M E -

c|a.u.e

Contexte



L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) porte sur quatre propriétés foncières différentes, dont une propriété communale. La programmation de la gestion des eaux pluviales apparaît insuffisante en l'absence d'obligation d'aménagement d'ensemble et d'une trame hydraulique et paysagère.

Objectifs

identifiés avec l'appui du CAUE :

- Programmer une nouvelle forme d'habitat respectant l'identité paysagère du village et adaptée au parcours résidentiel des habitants
- Concevoir une stratégie d'aménagement élargie aux espaces publics et fondée sur le risque de ruissellement : maintien des espaces ouverts, végétalisation, perméabilité, rétention temporaire avant infiltration
- Définir la mise en œuvre réglementaire, technique et financière du projet répondant aux capacités de la commune

Moyens

Confier une mission d'étude pré-opérationnelle (tranche ferme) puis des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (tranches optionnelles : modification de l'OAP, consultation d'opérateurs), à une équipe pluridisciplinaire intégrant des compétences en hydraulique

Mission

ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CAUE

✓ **MISSION DU CAUE MENÉE AVEC L'APPUI TECHNIQUE DE :**

Valence Romans Agglo (Direction Habitat, urbanisme et aménagement, Direction Assainissement, eaux pluviales et rivières)

✓ **ÉQUIPE RETENUE À L'ISSUE DE LA CONSULTATION :**

AKTIS ARCHITECTURE (architecture, paysage, urbanisme, VRD, mandataire), Grenoble (38) ; ISERAMO (programmation urbaine), La Combe de Lancey (38) ; HYDRETUDE (hydrologie), Romans-sur-Isère (26)

1. RÉFLEXIONS ET PROGRAMMATION :

- État des lieux partagé du cœur de village, sensibilisation à la démarche de projet, cadrage du programme d'étude (Schéma de cohérence territoriale, Programme local de l'habitat, PLU, plan de paysage, Service public d'assainissement collectif, état du risque de ruissellement et préconisations d'intégration)
- Animation d'un atelier sur les enjeux et objectifs de qualité de l'aménagement : exercice de photolangage, présentation de références inspirantes, débat sur les éléments intangibles et négociables du programme
- Rencontre des propriétaires fonciers

2. CHOIX DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

- Rédaction du cahier des charges de l'étude : programme, contenu de missions (diagnostic multithématique, programmes d'habitat et d'équipements publics, scénarios puis esquisse d'aménagement, montage juridique et financier, bilan prévisionnel, phasage)
- Appui à la rédaction des pièces de la consultation puis à l'analyse des candidatures et des offres

3. SUIVI DE LA MISSION D'ÉTUDE :

- Participation aux côtés des élus, au suivi de l'étude pour veiller à la prise en compte du contexte, des objectifs et du programme d'étude énoncés dans le cahier des charges



Les scénarios comparent différents principes d'aménagement visant à créer un cœur de village apaisé et fonctionnel. Tous combinent gestion des eaux pluviales et qualité des espaces publics avec le principe de desserte du nouveau quartier. Ils intègrent des zones de rétention d'eau, des noues et des espaces verts. Le pré-chiffrage des aménagements impose d'augmenter la densité de logements pour améliorer le bilan d'opération et bâtir un habitat accessible financièrement aux ménages du territoire

FICHE MISSION



CHÂTEAUDOUBLE (633 HAB.) : CO-CONSTRUIRE UN NOUVEAU PROJET COMMUNAL

En 2025, les élus de Châteaudouble ont souhaité réfléchir à l'opportunité de réviser le Plan local d'urbanisme (PLU) sur le futur mandat. Ils sollicitent alors l'appui du CAUE pour mener une série d'ateliers et convier les habitants et les partenaires du territoire à participer à la réflexion. Au programme : analyse et bilan du PLU, mise à jour des connaissances en matière de planification, atelier pour le diagnostic et l'identification d'enjeux et d'objectifs territoriaux. Convaincus de la démarche et du projet communal qui en a découlé, les élus ont pris la décision de réviser le document d'urbanisme.

Contexte

La commune de Châteaudouble est nichée à 380 m d'altitude, au pied des Monts du Matin. Située entre le massif du Vercors et la plaine rhodanienne de Valence, elle se trouve à l'écart des routes principales mais à proximité de pôles de vie. Le village et différents hameaux accueillent 633 habitants. En 2025, les élus souhaitent réfléchir à l'éventualité d'une révision du PLU, conscients de l'ancienneté du document d'urbanisme datant de 2016. Leur décision est aussi motivée par plusieurs projets : le développement d'exploitations agricoles, la régularisation d'activités touristiques ou encore, la mise en comptabilité du PLU avec les documents supra-communaux.



© Quentin Coati

© Quentin Coati

▲ L'actuel PLU comporte une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) visant la construction d'un nouveau quartier à l'entrée du village. L'opération a été récemment réalisée mais les objectifs prévus n'ont pas tous abouti. Le premier atelier animé par le CAUE a notamment permis de dresser le bilan de l'OAP et de définir des axes d'amélioration concernant la qualité des espaces publics, la liaison douce avec le centre du village et son intégration dans le paysage.

Objectifs

- Actualiser la connaissance des élus en matière d'urbanisme et de planification territoriale, être sensibilisés à "l'outil PLU"
- Partager un bilan du PLU actuel
- Construire un projet communal et exprimer des objectifs de développement, de préservation et de valorisation des atouts du territoire
- Créer une dynamique pour accompagner les élus vers une révision du PLU

Moyens

Animation par le CAUE de réunions et d'ateliers avec les élus, les habitants et les partenaires du territoire (Direction départementale des territoires, Valence Romans Agglo, Syndicat mixte du SCoT Grand Rovaltain, Parc naturel régional du Vercors, Chambre d'agriculture de la Drôme).

✓ **MISSION DU CAUE MENÉE EN PARTENARIAT AVEC :**

- Valence Romans Agglo (service Urbanisme et aménagement durable)

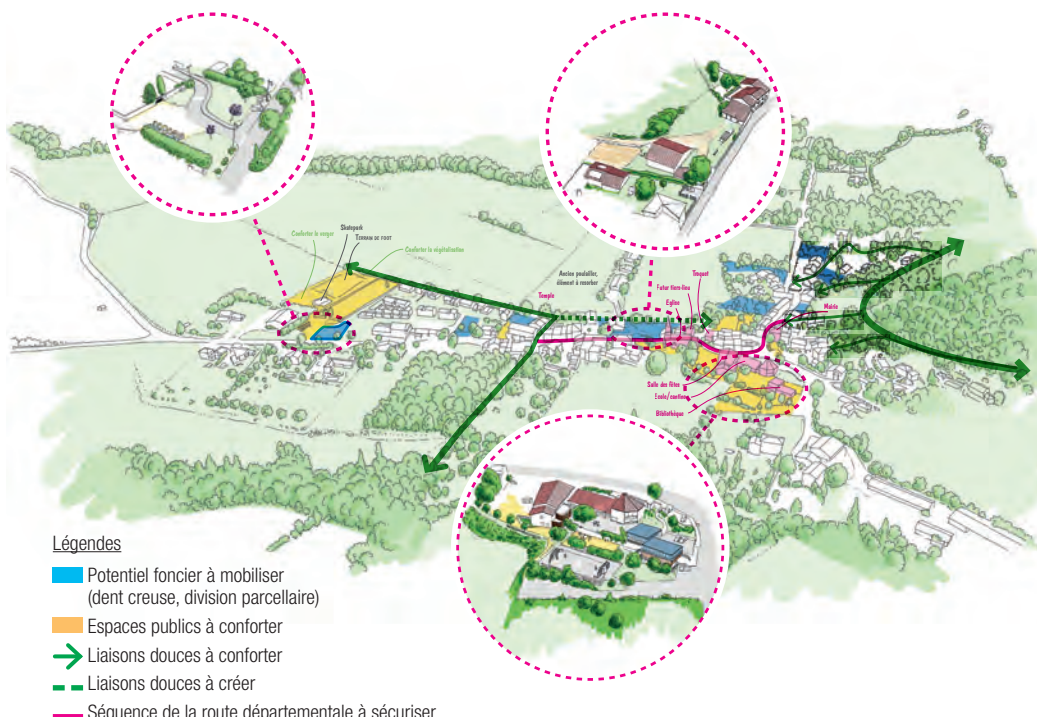
Mission

ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CAUE

ORGANISATION ET ANIMATION D'ATELIERS :

- Une réunion sur le thème du PLU comme outil au service du projet communal, pour :
 - réaliser une analyse et un bilan du PLU,
 - partager les difficultés rencontrées, les limites du document existant et les aspects à améliorer,

- mettre à jour les connaissances des élus en matière de planification communale, notamment au regard des nouveautés réglementaires : la Loi climat et résilience, l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN), les documents supra-communaux...
- Deux ateliers participatifs regroupant des élus et des habitants (dont un atelier organisé à partir du support pédagogique *Ma commune à la carte*) visant à :
 - engager une réflexion partagée sur le projet communal en se projetant sur une échéance de 10 à 12 ans,
 - identifier collectivement des enjeux sur la commune (points forts, points faibles),
 - formuler les premiers objectifs d'un projet territorial,
 - repérer des sites à enjeux,
 - choisir des thèmes prioritaires.
- Une réunion avec les personnes publiques associées du territoire pour échanger sur :
 - le contenu des documents supra-communaux à intégrer dans la réflexion,
 - les premières orientations et visions d'un futur PLU portées par les élus.



- Légendes**
- Potentiel foncier à mobiliser (dent creuse, division parcellaire)
 - Espaces publics à conforter
 - ➔ Liaisons douces à conforter
 - ➔ Liaisons douces à créer
 - Séquence de la route départementale à sécuriser

◀ Synthèse graphique des enjeux du projet communal et zooms sur les trois zones de projets

Notre richesse :
l'agriculture
et les paysages naturels !

Le changement climatique
va impacter
nos paysages.

Élus, vous êtes responsables
des paysages de votre territoire

FICHE MISSION



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DIEULEFIT-BOURDEAUX : ÉLABORER UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL AUTOUR DU PAYSAGE

En 2023, la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) devient compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU). Puis, les élus prescrivent en septembre 2024, l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de la CCDB. Ils expriment très rapidement la volonté de "faire du paysage" une composante forte de la démarche et un axe central de la planification territoriale. La CCDB sollicite alors le CAUE pour accompagner les élus dans la prise en compte d'une perception collective des paysages locaux. L'atelier participatif et la rencontre des partenaires ont permis l'expression d'enjeux territoriaux autour de la préservation, de la valorisation ou de la gestion des paysages.

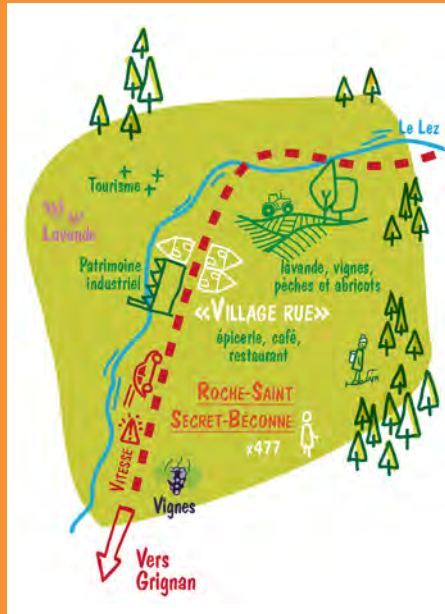
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DIEULEFIT-BOURDEAUX : ÉLABORER UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL AUTOUR DU PAYSAGE

Contexte

Étudiée depuis 2021, la prise de compétence PLUi est adoptée en novembre 2023 et officialisée par une modification des statuts en décembre 2023. L'année 2024 permet aux élus des 18 communes de la CCDB de construire et de valider une charte de gouvernance permettant d'engager sereinement et en confiance l'élaboration du PLUi.

Parallèlement, le Parc naturel régional des Baronnies provençales (PNRBP) lance l'élaboration d'un plan de paysage. Quatre communes de la CCDB sont concernées.

La démarche menée par le PNRBP et les différentes actions autour du paysage déjà portées par la CCDB (plan pastoral, filière bois, espace naturel sensible, gestion des milieux aquatiques, plan climat-air-énergie...) conduisent les élus à affirmer la volonté d'élaborer un "PLUi paysager".



Objectifs

- Recueillir les perceptions et représentations des paysages aux différentes échelles du territoire et dans toutes leurs composantes (espaces naturels et agricoles, formes urbaines villageoises, infrastructures, limites et transitions entre espaces urbanisés et naturels, entrées de ville...)
- Définir les modalités de leurs prises en compte dans l'élaboration du PLUi

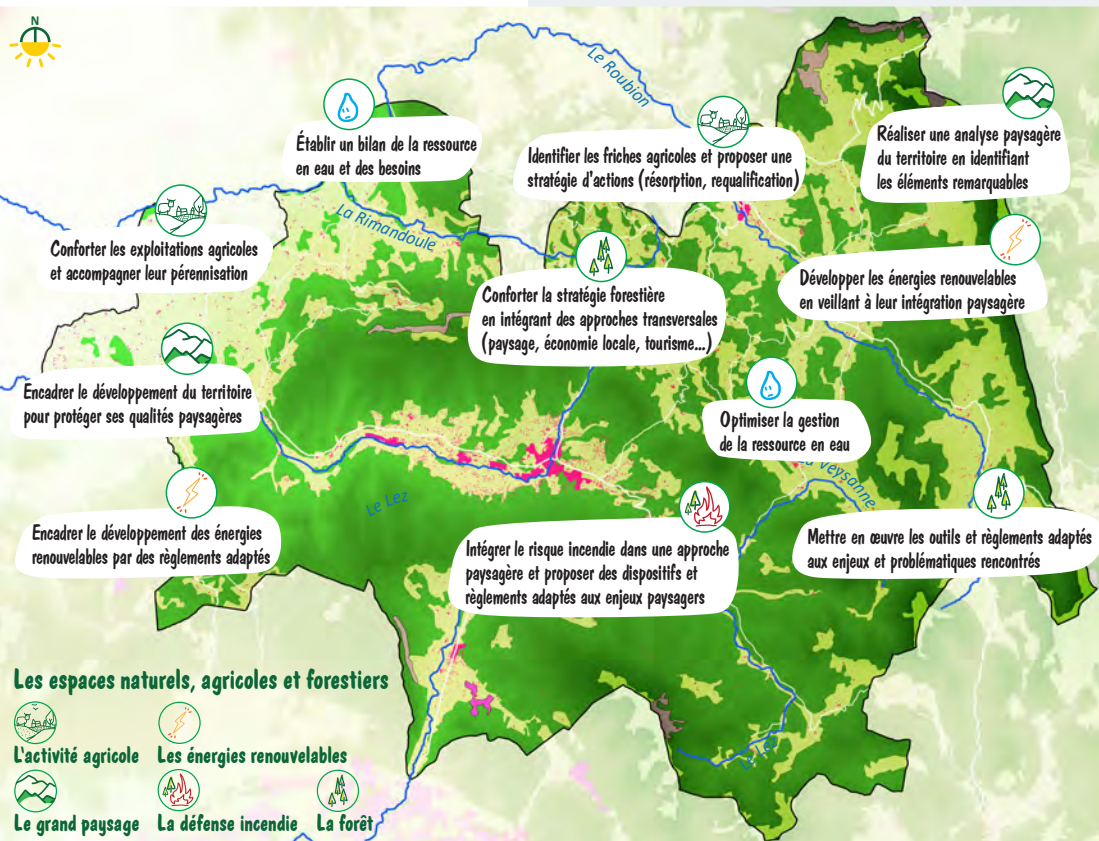
Moyens

Animation par le CAUE d'ateliers participatifs avec des représentants des conseils municipaux et des personnes publiques associées (PPA)

◀ Commune de La Roche-Saint-Secret-Béconne : présentation synthétique des composantes du territoire communal (extrait du compte-rendu de l'atelier participatif)

Mission

ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CAUE



▲ Les objectifs thématiques du futur PLUi identifiés par les élus avec l'appui du CAUE et partagés avec les PPA

1. ORGANISATION ET ANIMATION D'UN ATELIER PARTICIPATIF :

- À l'échelle de chaque commune : présentation par les élus concernés des composantes paysagères du territoire communal. Les thématiques abordées sont les suivantes : les formes urbaines, les activités économiques (agriculture, tourisme, artisanat...), les espaces naturels, le patrimoine, les infrastructures et déplacements.
- À l'échelle intercommunale : identification des principaux risques ou menaces susceptibles de fragiliser ou dégrader les paysages et des principaux potentiels sur lesquels s'appuyer pour les maintenir en l'état ou les valoriser

2. ÉCHANGES AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA) :

- Présentation des enjeux paysagers identifiés lors de l'atelier participatif et échanges sur leur prise en compte dans le futur PLUi
- Échanges autour des règles, schémas et orientations supra-communales qui s'appliquent au territoire, à prendre en compte dans le PLUi